



Champagne **Editions**

Avis de constitution - Modification de statuts - Dissolution - Avis de tra
Changement de régime matrimonial - Location gérance - Cha
- Convocation assemblée générale - Avis de constitution
- Dissolution - Avis de transformation - Avis de modification
Location gérance - Changement de dénomination - Avis de trans
constitution - Modification de statut - Avis de trans
Changement de régime matrimonial - Location gérance - Chan

2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 04 74 55

E-mail : legales@journaldeslegales.com

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : MA109057, N°8256
Nom du support : La Marne Agricole
Département : 51
Date de parution : 08/07/2022
Objet : Enquêtes Publiques / Enquête Publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 4 Juillet 2022

P.O. le directeur,

Champagne Editions s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE FAGNIERES**

**MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)**

Par arrêté n°ARR2022CAC2521 du 27 juin 2022, la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fagnières avec la déclaration de projet « centre de formation du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Marne »

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 30 jours :

DU LUNDI 25 JUILLET 2022 à 13H30 AU MERCREDI 24 AOUT 2022 à 12H00

La mise en compatibilité n° 1 du PLU de Fagnières avec la déclaration de projet « centre de formation du SDIS de la Marne » porte l'adaptation de la cartographie intégrée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le classement des terrains concernés en zone à urbaniser à destination principale d'équipements collectifs publics ou privés et la création d'un règlement littéral pour celle-ci.

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Madame Béatrice PENASSE a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Vice-Président du Tribunal Administratif.

Le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU ainsi qu'un registre d'enquête, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés à la Mairie de Fagnières et consultables pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir le lundi de 13h30 à 17h00 ainsi que du mardi au vendredi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier sur un poste informatique mis à disposition à la Mairie de Fagnières aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site de Châlons Agglo : www.chalons-agglo.fr.

L'avis émis par l'Autorité Environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en Mairie ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées par le formulaire en ligne disponible sur le site internet : www.chalons-agglo.fr.

La commissaire enquêtrice sera présente en Mairie de Fagnières pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Lundi 25 juillet 2022 de 13h30 à 15h30

Vendredi 12 août 2022 de 15h00 à 17h00

Mercredi 24 août 2022 de 10h00 à 12h00

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction de l'Aménagement du Territoire de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Fagnières, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de Châlons Agglo. Au terme de l'enquête publique, la mise en compatibilité du PLU, éventuellement complétée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvée par délibération de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

L'autorité compétente responsable du PLU est la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne auprès de qui des informations peuvent être demandées.

Le Président de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

